

## **EXAMEN MODULE**

### **« UE72 - ASSURANCES DOMMAGES ENTREPRISES »**

**Lundi 3 septembre 2012**

**13 H 00 – 16 H 00**

**Durée 3 heures**

**(ni document ni calculatrice autorisés)**

---

La société ALPHA fabrique, vend, répare des radiateurs et autres appareils de chauffage destinés tant aux particuliers qu'à des industriels.

Elle importe notamment pour son activité des pièces détachées assemblées en France et, possède un fournisseur quasi exclusif.

Cette activité est effectuée à Lyon dans des locaux qu'elle vient de faire construire. Néanmoins, la société loue des entrepôts de stockage des produits finis indépendants des locaux techniques.

Les machines de fabrication ont été acquises en crédit-bail.

Elle commercialise une grande partie de ses produits par une équipe dédiée et, possède un parc de 10 véhicules.

1/ Identifiez les risques de responsabilité civile encourus par la société ALPHA, en indiquant le fondement juridique s'y rapportant.

2/ Le contrat de vente entre la société ALPHA et son principal fournisseur contient une clause limitative de responsabilité en cas de vice du produit...

La société ALPHA est-elle protégée par cette clause contre l'acquéreur final ? Justifiez

3/ Le contrat de bail, se rapportant aux locaux de stockage, prévoit une clause de renonciation à recours de l'assureur du propriétaire contre le locataire.

Expliquez les conséquences d'une telle clause.

4/ Mentionnez concrètement les conditions permettant la couverture des risques de dommages au bâtiment d'exploitation et à son contenu et, indiquez à cette occasion les modalités et valeurs d'assurance devant être retenues.

5/ Précisez de quelle manière la société ALPHA peut assurer ses véhicules transportant les produits finis ainsi que, les caractéristiques de cette couverture.

6/ Pour l'activité de réparation, certains préposés utilisent leur propre véhicule au cours des déplacements chez les clients ...

Quelles sont les solutions d'assurance possibles ?

Que préconisez-vous ? Justifiez

7/ La société ALPHA réalise un chiffre d'affaires annuel de 1.500.000 euros, avec 35% de charges fixes et 60% de charges variables.

Sachant que le pourcentage d'évolution pour l'année en cours est de l'ordre de 10%, quel doit- être le capital à assurer pour les pertes d'exploitation avec une période d'indemnisation de 18 mois ?

Quelles garanties complémentaires conseillez-vous sur ce poste ? Motivez votre position.

8/ Compte tenu de la situation de l'entreprise, citez les garanties complémentaires nécessaires à la garantie de base des pertes d'exploitation.

9/ Faut-il souscrire une assurance RC des dirigeants et mandataires sociaux, malgré une garantie protection juridique dans le contrat multirisque professionnel ? Expliquez.

10/ Un incendie survient chez la société ALPHA endommageant des appareils en attente de réparation.

Indiquez la garantie d'assurance susceptible d'être mise en jeu.

11/ Citez finalement les différents contrats d'assurance nécessaires à la société ALPHA, en en soulignant les garanties obligatoires.

12/ Le dirigeant de la société ALPHA vous interroge sur la responsabilité environnementale dont il entend beaucoup parler...

Il ne comprend pas la différence avec la responsabilité civile pollution.

Expliquez.

Qu'en est-il en assurance ?